

Publications

Charte d'accompagnement des locataires en fragilité économique d'Immobilière 3F - Reconfinement novembre 2020

Publié le 04/12/2020

La présente charte a pour objectifs de poursuivre et de compléter les mesures prises en juin 2020 par Immobilière 3F et les associations siégeant à sa commission de concertation locative, dans la continuité de la "Charte nationale d'engagements de bonnes pratiques en faveur des locataires en situation de fragilité économique liée à la crise du Covid-19", signée le 4 mai par l'ensemble des composantes de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) avec les cinq organisations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation.

[Télécharger le fichier](#)

CHARTÉ D'ENGAGEMENT

POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES LOCATAIRES
EN TRANSITION ÉCONOMIQUE
LIEU À LA PÉRIODE
DU COVID-19

